Les salles ont ordinairement de 8 à 9 mètres de largeur dans œuvre. Leur hauteur est presque invariablement de 5 mètres. D'après les dimensions ci-dessus, le cube d'air par malade varie (lorsqu'il n'y a qu'un lit par trumeau) de 54 à 63 mètres cubes. On considère 70 mètres cubes comme un maximum, 50 comme un minimum. Dans quelques hôpitaux cependant ce minimum n'est pas atteint.

Ainsi que nous l'avons vu plus haut pour les hospices, et et avec plus de motifs encore, il vaudrait mieux que dans les salles de malades il n'y eût qu'un lit par trumeau; c'est la solution théorique pure. Mais l'économie impose ses exigences et dans les services de médecine de la plupart des hôpitaux les lits sont disposés à raison de deux par trumeaux (fig. 821). On trouve même, dans quelques anciens hôpitaux, des accouplements de deux lits débordant sur les fenêtres, et séparés par une ruelle étroite du groupe voisin; ou encore des lits disposés sans autre ordre qu'un espacement régulier, tantôt devant un trumeau, tantôt devant une fenêtre, tantôt enfin à cheval sur l'un et l'autre. Ce sont des exemples à ne pas suivre.

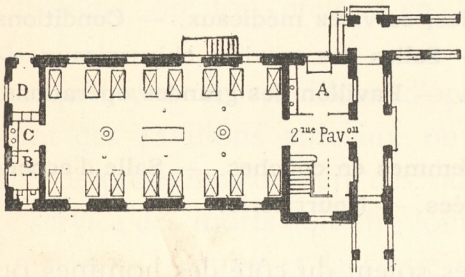

Fig. 821. — Hôpital Beaujon. Salle de médecine avec lits accouplés.

A, office. — B, cabinets d'aisances. — G, lavabos. — D, trémie pour linge sale.

Avec les lits accouplés, on arrive aux dimensions suivantes :

Entre axe des travées : trumeau pour deux lits et un espace entre les deux :

Largeur environ	3^m
Fenêtre	1^m 10 à 1^m 20
Ensemble	4^m 10 à 4^m 20